
Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

C O M M U N E
de DOMÉRAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 19
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

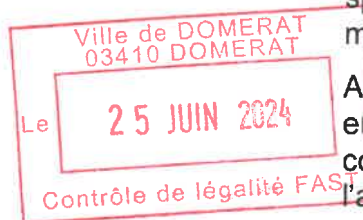
14 juin 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

25 juin 2024

OBJET : Demandes de
subventions CAF :
réaménagement ancien
logement de fonction de
l'école A Fournier, travaux
structure petite enfance.

240622-09



L'an deux mille vingt-quatre, le 22 juin, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de dix-neuf, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 14 juin 2024.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme
JOUANNIN..Mr BOY, Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme
BERGERON..Mr LIMOGES..Mme BERRUER..Mr LACAUX..
Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..RICHOUX..
LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..
Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Avant donné mandat de procuration : Mr HAMELIN à Mr
LIMOGES, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme
FAUCHARD à Mr DE SOUSA, Mme COULANGEON à Mme
BERRUER, Mme BRUNET à Mme LESCURAT, Mr LUQUET
à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr OSTERTAG, Mme
MATHIAUD à Mr RICHOUX, Mme PETIT à Mme PIRES.



Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2024 est approuvé
(date de publication : 25 juin 2024).



Madame le maire rappelle à l'assemblée le souhait de la ville
de Domérat de procéder au réaménagement de l'ancien
logement de fonction de l'école Alain Fournier pour être en
capacité d'y réaliser l'accueil périscolaire de l'école attenante.
Ce projet a été élaboré selon les préconisations du SDEJ
(service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux
sports) et validé par les services de la PMI (protection
maternelle infantile).

Au-delà du réaménagement des espaces intérieurs, de la mise
en place d'une pompe à chaleur et de la réfection des sols, il
convient de procéder à l'équipement de la cuisine, à
l'acquisition de mobilier et de tapis de motricité.

Le budget prévisionnel fait apparaître un coût global de
l'opération estimé à environ 84 000 € HT, soit 98 000 € TTC.
Il est précisé que des travaux en régie seront réalisés à
hauteur de 15 000 €.

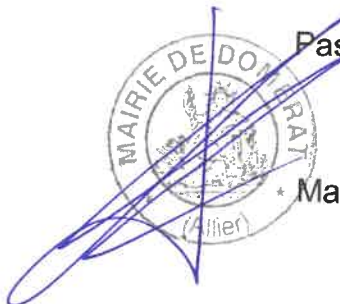
Dans le cadre de ce projet, un subventionnement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier serait possible, au titre de leur fonds national. Ce financement, dans la mesure où la collectivité répond à l'ensemble des critères, pourrait atteindre 80 % du coût total.

Le conseil municipal est par ailleurs informé que conformément au décret paru le 30/08/2021, il convient de procéder au changement de la clôture de la crèche afin qu'elle atteigne une hauteur de 1,50 m, conformément à la réglementation et aux normes en vigueur. De plus, l'installation de stores adaptés permettra de réduire la consommation énergétique en sollicitant moins le système de climatisation et améliorera le bien-être des enfants et des personnels. Le coût estimatif de l'opération s'élève à un montant de 19 557 € HT et les travaux seraient programmés en août 2024. Ce financement pourrait également atteindre 80 % du coût du projet.

Le conseil municipal est invité à autoriser madame le maire à solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE madame le maire à solliciter les dites subventions conformément aux éléments ci-dessus exposés et à signer tous documents afférents à ce dossier.

 Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

 Guillaume SURLEAU,
Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 25 juin 2024